

ASIT biotech annonce avoir reçu l'autorisation des autorités de santé pour lancer une étude de suivi de l'essai clinique de Phase I/IIa avec son produit candidat hdm-ASIT+™ dans la rhinite allergique aux acariens

Un sous-groupe de patients traités dans le cadre de l'essai clinique de Phase I/IIa avec le produit candidat hdm-ASIT+™ contre la rhinite allergique aux acariens subira un examen médical complémentaire afin d'évaluer l'effet potentiel à long terme de hdm-ASIT+™

Bruxelles, le 16 août 2017, 17h45 (CEST) – ASIT biotech (Euronext : ASIT - BE0974289218), société biopharmaceutique belge au stade du développement clinique spécialisée dans la recherche, le développement et la commercialisation future d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie innovants pour le traitement des allergies, annonce avoir reçu l'autorisation des autorités de santé et du comité d'éthique de démarrer une étude de suivi de l'essai clinique de Phase I/IIa avec son produit candidat contre la rhinite allergique aux acariens (voir le communiqué de presse du 4 avril 2017).

L'étude sera réalisée en Allemagne, à l'Hôpital Universitaire Carl-Gustav-Carus de Dresde. Le test de provocation conjonctival (TPC)¹ a montré dans l'étude originale une légère différence numérique en faveur du groupe traité comparé au groupe placebo. L'objectif de cette étude de suivi est d'évaluer si une exposition naturelle prolongée aux acariens aurait un effet sur les paramètres immunologiques et de réactivité, et permettrait de mettre en évidence l'effet potentiel à long terme de hdm-ASIT+™.

Un sous-groupe des 36 patients initialement randomisés (27 traités avec hdm-ASIT+™ et 9 avec un placebo) subira un examen médical complémentaire afin de mesurer son score de réactivité au TPC ainsi que le titre des anticorps spécifiques aux allergènes d'acariens (IgG, IgG4, IgE et anticorps bloquants).

Thierry Legon, Directeur général d'ASIT biotech, commente : « *Les paramètres d'immunogénicité et le score TPC mesurés comme objectifs secondaires une semaine après la fin du traitement étaient en légère amélioration entre le groupe traité et le placebo. Il est scientifiquement et cliniquement pertinent de tester l'effet potentiel à long terme de notre produit contre la rhinite aux acariens. Une augmentation des IgG4 et des anticorps bloquants associée à une diminution du score TPC chez les patients traités montrerait qu'une exposition naturelle à long terme est nécessaire pour mettre en évidence l'efficacité clinique du traitement. Parallèlement à cette étude de suivi, nous développons une version optimisée de hdm-ASIT+™ en nous appuyant sur une meilleure compréhension du mécanisme d'action de notre premier produit candidat gp-ASIT+™, qui a été mis en évidence à l'issue de l'étude de Phase III dans la rhinite aux pollens de graminées.* »

À propos de hdm-ASIT+™

Le produit candidat hdm-ASIT+™ pour le traitement de la rhinite allergique aux acariens est un mélange de fragments d'allergènes naturels obtenus à partir d'un extrait protéique spécifique purifié à partir des acariens (*dermatophagoides pteronyssinus*). Par opposition aux peptides synthétiques, les peptides naturels (70% des fragments ayant un poids moléculaire compris entre 1000 < MW < 10 000) comprennent une large gamme d'épitopes qui stimulent le système immunitaire avec une complexité optimale.

Le traitement est de courte durée par rapport à celui des produits actuellement commercialisés. Il s'agit d'un avantage concurrentiel majeur pour améliorer l'acceptation et l'observance du traitement par les patients. De plus, le schéma

¹ Un test permettant à la fois le diagnostic de l'allergie et la détermination du niveau d'hypersensibilité d'un patient à différents moments de la désensibilisation.

d'administration comprend deux injections successives d'une demi-dose dans chacun des bras lors d'une même visite, une solution innovante qui permet d'atteindre la dose totale nécessaire à l'effet thérapeutique d'une manière plus rapide et plus sûre. Enfin, le produit candidat est formulé sans adjuvant, ce qui augmente sa sécurité à long terme en diminuant sa réactogénicité locale et générale, ainsi que la fréquence des événements indésirables. Cette caractéristique constitue un avantage supplémentaire pour les marchés moins ouverts aux formulations avec adjuvant comme par exemple les États-Unis.

À propos d'ASIT biotech

ASIT biotech est une société biopharmaceutique belge au stade du développement clinique spécialisée dans le développement et la commercialisation future d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie pour les allergies. Grâce à ASIT+™, sa plateforme technologique innovante, ASIT biotech est actuellement le seul développeur d'immunothérapies allergéniques à base d'un mélange unique de fragments d'allergènes naturels hautement purifiés et de taille optimale. Le résultat de cette innovation est un traitement de courte durée, ce qui devrait améliorer l'acceptation et l'observance du traitement par les patients et son efficacité dans la vie réelle. Le portefeuille d'ASIT biotech comporte deux produits candidats innovants, ciblant les allergies respiratoires présentant la plus forte prévalence (allergies aux pollens de graminées avec gp-ASIT+™ et aux acariens avec hdm-ASIT+™). Ces produits pourraient permettre d'élargir de manière significative le marché actuel de l'immunothérapie. Enfin, la Société estime que sa plateforme innovante ASIT+™ est flexible et applicable à d'autres types d'allergies.

ASIT biotech compte 22 employés et collaborateurs. Son siège social est à Bruxelles et ses laboratoires à Liège, en Belgique.

Plus d'informations sur www.asitbiotech.com.

Contact

Société

Thierry Legon, administrateur délégué (CEO)
ASIT biotech
Tél. : +32 2 264 03 90
investors@asitbiotech.com

Relations investisseurs et médias - France

NewCap
Dusan Oresansky / Pierre Laurent
Tél. : +33 1 44 71 94 92
asitbiotech@newcap.eu



Relations médias - Belgique

Laure-Eve Monfort
Tél. : +32 2 290 90 93
monfort@comfi.be

Déclarations prospectives

Toutes les déclarations dans cette annonce qui ne sont pas relatives à des événements ou données historiques sont des déclarations prospectives. Dans certains cas, ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'usage de mots tels que « croit », « estime », « anticipe », « attend », « envisage », « peut », « fera », « projette », « continue », « en cours », « potentiel », « présage », « cible », « vise », « cherche », ou « devrait », ou, dans chaque cas, par leur équivalent négatif ou une terminologie comparable, ou lorsqu'il est question de discussions relatives à la stratégie, aux plans, objectifs, ambitions, buts, événements futurs ou intentions. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations au sujet des intentions, des convictions et des attentes actuelles de la Société. Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus et de l'incertitude car elles portent sur des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non se produire dans le futur. Les déclarations prospectives ne constituent pas la garantie de performances futures. Prenant en compte ces risques et incertitudes, vous ne devriez pas vous baser sur des déclarations provisionnelles en vue de prédire des résultats effectifs. Toute déclaration prospective est faite exclusivement à la date de cette annonce. La Société n'a pas l'intention et ne s'engage aucunement à publier des mises à jour ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué suite à de nouvelles informations, des événements récents ou autres, sauf si cela était requis par la loi ou les règlements.

Avertissement juridique

Ce communiqué ne constitue en aucune façon une offre ou une invitation à vendre ou émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'actions de ASIT Biotech SA (la « Société » et les « Actions »). Tout achat, souscription ou demande d'actions émises dans le cadre de l'offre envisagée ne devrait être fait que sur la base des informations contenues dans le prospectus et tout supplément s'y rapportant, le cas échéant. Ce communiqué ne constitue pas un prospectus et l'information contenue dans ce document l'est uniquement à titre informatif et ne prétend pas être entière ou complète. Les investisseurs ne devraient pas souscrire aux Actions, sauf sur la base des informations contenues dans le prospectus que la Société prévoit de publier après son approbation par l'Autorité Belge des Services et Marchés Financiers (the *Financial Services and Markets Authority*) et qui pourra ensuite être obtenu au siège social de la Société et sur le site www.asitbiotech.com.

Ce communiqué ne peut pas faire l'objet d'une distribution, directement ou indirectement, aux ou vers les Etats-Unis ou à une

personne aux États-Unis au sens de l'U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les Actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, sauf sur base d'une exemption des exigences d'enregistrement en vertu du Securities Act. La Société n'a pas enregistré et n'a pas l'intention d'enregistrer une partie de l'émission des Actions envisagée aux États-Unis, et n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des Actions aux États-Unis.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à la publication, la distribution ou la diffusion aux ou vers les États-Unis, l'Australie, le Canada, le Japon ou toute autre juridiction où la distribution, la publication ou la diffusion de ce communiqué violerait les lois et règlements en vigueur.

ASIT biotech assume la responsabilité pour les informations contenues dans ce communiqué.